

LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes.....	2 fr. 00
Reclames.....	0 fr. 50
Faits divers.....	1 fr. 00

ATTENDONS
ET ESPÉRONS

Donc, comme Didelot, Longue a eu sa chanson.

C'était à prévoir; ce ridicule Administrateur devait fatalement sombrer sous le ridicule, tout comme son prédécesseur.

Pauvre Administration! Elle a pourtant connu des jours plus calmes et plus sereins; et sans remonter jusqu'au déluge nous aimons parfois à nous rappeler le temps où corps Elus et Administrateurs marchaient la main dans la main pour le plus grand bien de la population et la prospérité du pays.

Il est vrai qu'alors, le chef de la colonie s'appelait Gouverneur si n'était pas le premier commis versa. Il avait, dès son arrivée à St-Pierre, se rendre compte du tempérament des habitants, des besoins du Commerce et de l'armement; il savait surtout se mettre sans retard à la besogne, et comme il était habituellement bien secondé par ses chefs du bureau, les réformes étudiées et promises arrivaient au moins de temps en temps.

Nos Gouverneurs avaient aussi lier et entretenir avec la population des relations convenables, inviter et recevoir à leur table de temps à autre, les principaux notables du pays; et, nombreux sont encore parmi nous, ceux qui se rappellent ces soirées pleines de charme et de sincère cordialité où le commerçant condoyait le fonctionnaire et l'armateur le marin.

C'était le bon temps, le temps où l'Administration devait se faire aimer et surtout respecter.

Aujourd'hui, c'est le contraire qui existe. Pourquoi ce changement oh! c'est bien simple.

Un beau jour, un petit commis de 1^{ère} ou 2^{ème} classe nous est arrivé avec le titre pompeux d'Administrateur de la Colonie. Plein de morgue, comme tous les arrivistes, il s'est contenté d'aller faire visite aux fonctionnaires laissant de côté, sinon le Maire et le Président de la Chambre de Commerce, au moins les Conseillers municipaux et autres membres des corps élus; que les Gouverneurs, eux, ne dédaignaient pas d'aller voir.

Tels furent du moins les procédés, innovés par Antonetti, le premier Administrateur de la Colonie. Aussi, son règne déastreux à tous les points de vue est-il en-

core présent à toutes les mémoires. On n'oubliera pas de sitôt ses dénigres machiavéliques avec M. Pompei, maire de St-Pierre, qu'il essaya de faire passer pour un entêté, et un brouillon aux yeux du ministère

Et ce *ameux secret* des délibérations du Conseil d'Administration que Longue vient de remettre sur le tapis, mais qu'aucun maire n'a voulu et ne voudra garder, c'est encore un des vestiges du passage d'Antonetti.

A son départ, Moulin prit l'intérim, mais fut encore plus malheureux. Mal conseillé par André (trompé lui-même par un fonctionnaire bavard à qui il garde depuis, paraît-il, un chien de sa chienne *Titi* (il l'avait ainsi nommée en souvenir d'Antonetti

Moulin réussit à ameuter la population au point d'être obligé (?) de recourir aux canons de l'Amiral-Aube (ép. noyés), pour rétablir la paix.

Didelot fut le premier et l'unique boulet tiré par ce navire de guerre qui n'ayant rien à faire ici, repartit presque aussitôt, après avoir laissé toutefois Didelot pour... otage.

A peine débarqué dans la colonie, le premier soin de cet *homme canon*, fut de nous faire savoir "qu'il ne ferait rien pour les St-Pierrais et pour une fois, il tint parole, ayant par ailleurs manqué à tous ses engagements et à toutes ses promesses.

Hypocrite, fourbe, menteur, furent les épithètes les plus communes que la "Vigie" eut à lui adresser pendant les deux ans et demi qu'il passa dans la Colonie.

Avant de partir, il fit promettre à Longue d'épouser toutes ses petites rancunes. Longue promit tout ce que Didelot voulut, même de ne pas aller faire la visite officielle au Maire; ce fut le commencement et la première des gaffes qu'il n'a su que multiplier depuis.

Et maintenant qu'il se voit couré il jette les bras en l'air à la façon de Gloane, jure ses grands dieux qu'il regrette ce qu'il a fait, mais c'est qu'il avait promis et qu'il a voulu tenir ses promesses. C'est du reste tout ce qu'il distingue de Didelot qui, lui, n'en tenait aucune et qui de plus menait comme un arracheur de dents; mais à part cette exception,

Antonetti Longue ou Didelot
C'est kif-kif bourricot!

Comment disait la chanson

Comment voulez-vous, après cela, que l'administration soit bien vue, qu'elle soit aimée et surtout respectée? Ses fonctionnaires eux-mêmes la méprisent et s'en détournent avec dégoût parce que trop sou-

vent elle leur commandé des besognes auxquelles leur honnêteté se refuse. L'un d'eux ne connaît-il pas, il n'y a pas déjà si longtemps à l'heure de ses amis qui l'accompagnait à son départ ce *petit secret* que tant d'autres gardent encore mais qui doit leur brûler terriblement les lèvres: «J'ai eu bien de la peine à rester honnête pendant mon séjour dans la Colonie, mais on n'est pas arrivé à me faire commettre des salades, et voilà pourquoi je pars content; au revoir.

Peu de temps avant son départ, on avait surnommé Didelot: *l'isolé*, parce que tous ses fonctionnaires le fuyaient. On pourrait en dire autant de Longue qui, s'il continua, en sera bientôt réduit à ne pouvoir plus s'épancher que dans le gilet de son chef et fidèle ami Bénâtre.

Voilà l'œuvre d'une Administration hantaine, fracassière et souvent malhonnête!

Qu'en nous rende nos sympathiques Gouverneurs d'autrefois, ou bien que nos Administrateurs changent de tactique et emploient d'autres procédés et alors les bonnes relations reprendront tout naturellement, l'*Entente-cordiale* se fera peu à peu et nous reverrons peut-être les beaux jours des temps passés.

Ah! si les gaffes de Longue pouvaient au moins contribuer à le faire revivre, ce bon vieux temps nous serions les premiers à l'en féliciter et à passer l'éponge.

Attoupons et espérons

Nouvelles questions à M. Longue

Longue commencerait-il à s'assagir et à mettre un peu d'eau dans son... whisky?

Quand on connaît bien ce petit frêtuquet à l'épiderme si sensible, ce hargneux petit basseil toujours prêt à mordre lorsqu'il le malheur de lui monter sur les pattes, il y a lieu de s'attendre de le voir rester si... calme et si réservé devant un article comme celui qui a paru en tête de notre dernier numéro, sous le titre: *Nouveaux faits et gestes du Saroyard*.

Si Longue ne l'a pas trouvé assez raide c'est qu'il n'a pas compris, et pourtant il était explicité, mais vous connaissez le proverbe: il n'est pas sourd que celui qui ne veut pas entendre!

Où bien Longue veut peut-être que nous lui mentionnions les points sur les i... si oui qu'il se rassure, nous saurons bien les lui

mettre quand le moment sera venu et il sera servi à souhait!

Peut-être aussi s'est-il dit que nous ne savions rien ou très peu de chose — que manquions de preuves et que nous n'oserions pas aller jusqu'au bout... Dans ce cas nous voudrions bien pouvoir ne pas le détrouper; mais si Longue n'a pas d'autres chances de salut que ce peut-être, si vraiment c'est là son dernier retranchement, nous ne ne donnerions pas quatre sous de sa peau noire.

Est-ce à dire que nous devons la vendre avant de l'avoir tué?.... Non nous ne sommes pas si pressés: la cage est assez solide et les barreaux assez rapprochés pour que nous n'ayons aucune crainte de voir cette bête malfaisante nous échapper.

Voilà pourquoi nous nous contenterons cette fois encore de lui renouveler nos.... curieuses questions tout en les précisant un peu.

1o) Est-il vrai, Monsieur Longue, qu'au mois de Juin dernier vous avez cru devoir, malgré la défense formelle faite à tout Administrateur quel qu'il soit de s'insérer dans les affaires judiciaires, exercer une véritable pression sur certains de vos fonctionnaires appelés à rendre provisoirement la justice ou à remplir les fonctions de Procureur de la République?

2o) Est-il vrai que le 7 Juillet suivant, vous auriez vous même dicté à votre Procureur les conclusions dont le Président du Tribunal n'a du reste, tenu aucun compte?

3o) Est-il vrai qu'après cet échec humiliant vous vous seriez ensuite vanté devant témoins, de reprendre l'affaire en mains dès que vous auriez repris vos fonctions de Magistrat et de Chef du Service Judiciaire?

Si oui, si ces faits sont exacts, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit à savoir: que vous ne pouvez plus en aucun cas et pour aucune raison mettre les pieds au Palais de Justice.

Allez-vous enfin répondre M. Longue?... Les colonnes de la "Vigie" vous sont ouvertes pour la circonstance. Vous aurez la une belle occasion et soyez sûr que votre réponse sera un grand scénagement pour tout le monde.

Ferdinand Le Ramoneur
cousin... de l'autre

LE VENT TOURNE

Eh oui! le vent tourne. Les nuages couleur de suie s'amontellent du côté du bureau des Longitudes et le ciel s'éclaircit du côté opposé.

Il pleut des tuiles du haut des échelles Administratoires, et c'est un sauvage qui peut général chez ceux qui, se croyant à l'abri sous leur manteau, se sont enfin aperçus qu'ils pourraient bien en recevoir quelques unes sur la tête.

On peut dire que la succession de M Longue comme Administrateur p. i. est virtuellement ouverte puisqu'on chuchote tout bas le nom de celui qui va le remplacer.

Aussi les valets, sentant bien qu'ils vont changer de maître, prennent déjà leurs précautions. Longue a beau les supplier de lui rester fidèles jusqu'au bout ils trouvent qu'il n'a plus les bottes assez propres pour continuer à les lui lécher, et ils préfèrent courir après celui que leur flair de chiens bien dressés leur désigne comme le plus digne de leurs futures bassesses.

Pour le moment nous nous contenterons d'admirer la souplesse de leur échine: tout en espérant que le nouvel Administrateur saura, à l'occasion leur donner les coups de batons qu'ils méritent.

NOËL du petit Longue

Depuis huit jours le petit bonhomme ne tient pas en place, il rigole comme une petite folle, il fait des gambades de *ouistiti*. Tout ça, parce que voilà Noël et qu'il va, comme tous les ans, mettre son soulier devant la cheminée. A Pondichéry ça a failli lui jouer une mauvaise farce.

Le père Noël qui, là bas est Indien, naturellement, lui avait apporté des petites lances, des vraies, avec lesquelles il a voulu faire *joujou*, mais il s'y est pris maladroitement et a fait beaucoup *bobo* à sa petite tête, il a perdu tout son bon sang etc. etc.

Ici le père Noël est bon garçon, pourtant il lui apportera certainement un martinet, car il n'a pas été bien sage toute l'année, il a même été très méchant parfois et il mérite bien quelques fouaillées sur ses petites fesses. Il lui donnera aussi une paire d'échasses pour que de temps en temps, il puisse se mettre à la hauteur de la situation; car, tel le petit empereur de Chine, auquel il ressemble d'ailleurs, il est, bien que tout petit, investi d'une très haute mission.

Enfin, il trouvera, dans sa botte, un biberon de whisky avec un système pour l'empêcher de boire trop vite ce qui pourrait le rendre fou.

Et, dame, s'il était fou le jour de Noël ça serait d'un rigolo à s'en tenir les côtes !! ...

LES PAROLES DE L'UN LES ACTES DE L'AUTRE

Pendant que affolé des conséquences de son incurie et de son incapacité, le petit Longue envoyait des dépêches, notre délégué M. Louis Légasse faisait envoyer d'urgence des médecins de la Marine, qui vont venir tout prochainement.

Si notre délégué n'avait pas fait connaître au ministre avec preuves à l'appui, ce que M. Longue négligeait obstinément de faire, cet incapable hableur serait encore aujourd'hui pendu au télégraphe à tâcher de faire comprendre au Ministre que ce n'était pas sa faute, qu'il "avait oublié" ou autres raisons d'colier pris en faute, oubliant qu'on ne l'avait pas spécialement désigné pour l'intérim pour laisser partir sans en aviser, un par un, à très longs intervalles, les rares médecins dont nous ne pouvons pas nous passer.

On a été très impressionné naturellement d'apprendre que ses intrigues de poulailler lui faisaient à ce point perdre de vue le plus évident de ses devoirs. On a été stupéfait que des femmes près de devenir mères aient été réduites par tant d'incurie, à entreprendre la traversée de Miquelon, très pénible et très dangereuse pour leur état en cette saison surtout faute de toute personne capable.

Et l'on va bientôt nous débarrasser du bluffeur responsable de cet acte sauvage qu'aucune parole ne saurait excuser.

Car nous en avons assez de ce dangereux inconscient d'intérimaire, absorbé dans tout ce dont il n'est pas chargé, et qui témoigne aux colons de souche métropolitaine de nos îles, une ingratitudo d'autant plus sale que cette pauvre population lutte depuis des années contre des crises pénibles.

Après avoir si bien su chiner sur les sous pour la fête nationale, voilà ce que sait faire ce bavard pour déconsidérer le pays qu'il doit dignement représenter!

Et voilà l'homme qui le 16 Octobre 1911 dans une circonstance qui n'exigeait rien de pareil, improvisait un discours ampoulé sur la république telle qu'elle doit être c'est-à-dire laïque et démocratique!

Un homme sincère n'est pas si hableur monsieur Longue, ni si impertinent; tant de verbiage ne dit rien qui vaille, et vos actes ne sont pas du tout d'accord avec vos tirades.

Quand on crie si haut qu'on est Républicain, c'est qu'on a bien peur qu'il ne soit trop facile de découvrir de bien bonnes raisons d'en douter, ou bien c'est qu'il n'y a pas longtemps, en tout cas c'est peur ne pas être suspect. Quel enfantillage maladroit! Quand on crie encore sans rime ni raison qu'on est laïque, au lieu d'habituer adroitement à ce principe sans forcer mal à propos les gens, c'est qu'on cherche à se faire valoir par le tapage, au grand détriment d'une penetration sérieuse des principes du gouvernement.

Quand on hurle qu'on est démocratique on n'attend pas que toute une colonie risque d'être décimée du jour au lendemain par la plus innocente des épidémies, et on fait à temps le nécessaire pour que des colons libres ne soient pas cent fois moins bien soignés que les forçats, à Cayenne ou à Nouméa.

Monsieur Longue a fait preuve d'un parti pris aveugle, d'une négligence criminelle. Il s'est justement rendu odieux, il est plus que suspect: il nous faut un *Vrai Républicain* qui saura faire aimer les vrais et salutaires principes démocratiques de la République Française et non un petit prétentieux, qui se croit la mission d'apprendre les principes du Gouvernement à un Procureur de la République qui aurait pu être son père. Il nous faut un *Homme*, qui pense par lui-même et qui ne s'absorbe pas dans les convulsions d'un vieux solitaire gâteux qu'il suit respectueusement sans le comprendre comme un toutou suit son maître.

Pour Longue il a mérité un *Conseil d'enquête*, car l'irresponsabilité a des bornes, qu'il a trop dépassées.

Que diable! on n'a pas fait la Révolution pour couvrir d'impureté des canards comme celui là. Il n'y a pas un gouvernement qui voudrait faire siens les actes de Monsieur

Longue et c'est pourquoi Longue doit pour l'honneur du pays, passer devant un conseil d'enquête.

Il faut que ceux qui croient à la justice française sachent que l'incident Destailleur-Toutée n'est pas une démonstration isolée, et que ce n'est pas uniquement parce que les yeux de l'univers sont fixés sur le Maroc, que l'on y fait acte de scrupuleuse justice.

L'abus de pouvoir du Général Toutée n'avait atteint qu'une personne. C'est bien peu de chose auprès des exactions judiciaires et autres du petit Longue. Une colonie entière attend et réclame justice, sachant bien que partout la France saura punir les coupables qui compromettent son patrimoine inestimable l'honneur, de justice et de liberté.

Service Militaire

La loi sur le recrutement de l'armée. Ici voit que: Les jeunes français habitant les Colonies sont dispensés du Service Militaire.

Au premier abord cela semble très naturel et l'on comprend par là que les Colons n'ont pas de service à faire.

En réalité il n'en est pas du tout ainsi.

En effet le jeune St-Pierrais qui, arrivé à l'âge où il doit chercher une situation, voudra quitter le pays pour aller au Canada ou aux Etats Unis devra penser que:

Sil quitte St-Pierre pour s'établir à l'étranger, où il a le ferme espoir de faire son chemin et d'arriver à une position honorable, il devra à 20 ans tout quitter et partir pour France accomplir deux années de Service Militaire, parce qu'il ne sera pas considéré comme habitant son pays natal.

Sil reste à St-Pierre, il ne fera pas de service, c'est entendu, mais il lui faudra alors se résigner à être toute sa vie ouvrier ou pêcheur de morue. Là devra se former son ambition, car on sait que depuis des années la Colonie n'offre aucunes autres ressources aux jeunes gens.

Si la loi a eu pour but d'engager les jeunes gens à rester dans leur Colonie d'origine elle aura, selon nous un résultat diamétralement opposé, au moins pour St-Pierre.

Il est peu de jeunes St-Pierrais, établis au Canada ou aux Etats Unis, ces pays de liberté par excellence, qui consentiront à briser une carrière en bonne voie, pour faire deux années de Service Militaire. Ils ne répondront pas à l'appel, à contre cœur sans doute, et ils seront considérés comme réfractaires, ce qui les privera pendant de bien longues années du bonheur de revoir leurs parents, leurs amis.

Nous tenons à signaler cette situation à l'attention des pouvoirs. Elle est injuste, car ce n'est pas la faute du jeune colon si son pays est tombé au point de ne pouvoir le faire vivre. Bien au contraire nous prétendons que c'est en grande partie par suite des fautes réitérées du Gouvernement français que le Commerce et l'industrie aux îles St-Pierre et Miquelon ont été ruinés.

Aujourd'hui le Gouvernement veut forcer ce jeune homme à rester dans son pays même s'il ne peut y vivre. Nous le répétons c'est injuste!

Ne trouve-t-on pas qu'il est déjà bien pénible pour les jeunes St-Pierrais de partir pour l'étranger chercher une situation, sans encore qu'on les oblige de ce fait à faire leur service!

Les voyez-vous à 800 lieues de leur pays. Qu'ils tombent malades, qu'ils meurent sur un lit d'hôpital, ils n'auront même pas la consolation dans ces douloureux moments d'avoir près d'eux une mère, un père, un ami. Lorsqu'ils auront une permission, pourront-ils comme leurs camarades aller

se retrouver pendant quelques jours au foyer familial?

Nous sommes français et bons patriotes, celui qui écrit ces lignes a fait son service militaire, il en a gardé un bon souvenir, mais il est né en France.

Le St-Pierrais n'est pas poltron, il aime son pays et la France, plusieurs l'ont prouvé en 1870 en s'engageant volontairement pour la durée de la guerre, mais encore une fois la mesure qui le frappe est injuste et n'est pas appelée à produire l'effet qu'on pourrait en attendre, tout au contraire.

Le Comité de Défense des intérêts de la Colonie s'est préoccupé de cette question. Nous en doutons fort. Nous pourrions même affirmer qu'il n'a rien fait car tout le monde sait que ses membres ne bougent que lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts personnels.

Heureusement que nous avons d'autres personnes qui s'occupent de nous et nous espérons que le Gouvernement voudra bien rassurer nos colons en faisant modifier les termes de la loi.

Flore et Faune Saint-pierraïses

Dans le but de ramener sur les richesses inexploitées de notre sol l'attention des esprits superficiels qui prétendent que le pays est fichu, et qu'il n'y a plus rien à faire, et dans l'espoir d'intéresser aux trésors sans emploi qu'on laisse perdre faute de connaître leur valeur, nous avons décidé d'ouvrir une rubrique destinée à tirer de l'oubli et de l'obscurité les plus intéressantes particularités du sol, de la flore et de la faune Saint-Pierraïses.

Et, d'abord la "faune", qu'est-ce que c'est que cela? C'est une manière poétique, ou prétentieuse, si vous aimez mieux, de dire "les animaux".

Parler de la faune d'un pays, c'est derrière d'une façon imagée, plaisante et même un peu symbolique, les mœurs des ANIMAUX QUI L'HABITENT. Parler de la faune, c'est un peu faire de la mythologie, et ce qu'on en dit présente le même genre d'intérêt allégorique.

Pour le bien faire, il faut instruire en amusant, mêler la légende à la vérité, de sorte qu'à la réflexion, les esprits délicats ouvrent des enseignements pratiques dans ce qui semble à première vue n'être que la description des habitudes des bêtes, et que les esprits perspicaces puissent constater une fois de plus combien les mœurs des bêtes ressemblent à celles de certains gens.

Certains philosophes prétendent, et ceci va nous permettre d'ouvrir des horizons particulièrement savoureux à nos observations, que les âmes des bonnes bêtes, des animaux qui ont bien vécu, passent aussitôt après leur mort dans le corps des bêtes destinées à être vertueux, tandis que des animaux canailles s'introduisent dans celle de ces odieux petits êtres, qui commencent par faire souffrir leurs parents, leurs maîtres et torturent ceux qui leur font du bien, jusqu'à ce que la justice immédiatement les punisse enfin de leur malfaissance. C'est ce qu'on appelle la transmigration: les âmes voyageant de corps en corps les mauvaises gens devenant des bêtes, et les mauvaises bêtes devenant ces sales individus que nous rencontrons très souvent.

C'est de là que vient cette habitude que nous avons de dire: un tel est une sale bête, un ANE, celui-ci est rat, celui-là est chien.

Mais les plantes partagent avec les esprits le privilège d'avoir des âmes qui possèdent une telle analogie avec certaines gens qu'on aime à dire de ces derniers avec beaucoup de raison: quelqu'un va donc poireau; espèce de sang de

il est faible comme un roseau; mou comme une échique etc etc etc.

Quand on emprunte les mœurs des plantes, qu'il qu'on parle de la "flore". Ainsi la flore tropicale, la flore de France; nous parlerons donc de la flore St-Pierraise, et vous verrez, qu'elle vaut bien la peine qu'on se coupe d'elle aussi.

En guise de *sommaire*, apprenez que nous allons commencer par le *bouc* qui fut araignée, roquet et chacal; que nous continuerais par le *hammeton*, son souffre-douleur, animal plein de bonté, mais à la fois fanfaron et craintif; nous poursuivrons avec le *chat*, qui fut tour à tour serpent python, cobra et... porroquet; nous ne négligerons pas le *chien*, qui fut punaise, moustique, et autres poux serviables, mais trop familier. Ensuite viendront les petits seigneurs tels que le *dindon*, qui fut pingouin, rat, crapaud, oursin, paon, et autres animaux bêtes et prétentieux, le *bœuf*, qui fut ver-luisant et castor, après un stage comme porc-épic; son vis-à-vis, le *nécrophore*, cancrelat ou croque-mort, qui fut et redevenit tous les soirs chat-huant; l'*encornet*, qui fut blaireau pieuvre et putois, mais par-dessus tout et pour toujours une, infectante, cessivement dans chacune de ses existences; les mers, les forêts et les basses-cours d'une innumérable vermine dont il s'est toujours fait gloire; il y a encore le *poirau* qui fut navet, puis caïrd, puis tout-à-coup girafe, et autres animaux sans caractère;

Quand nous aurons bien vu ceux-là, nous pourrons étudier à tête reposée, la *patate*, le *chou-rare*, la *carotte*, le *chou*, le *godillon*, et autres gibiers etc etc. Vous voyez que si nous voulons tout voir ce n'est pas la matière qui manquera: elle est quasiment inépuisable!

LE BOUC

Commençons par le *bouc* afin d'en être débarrassés: cet animal pue tellement fort que toutes les autres le fuient comme la peste, sauf quand ils sont enrhumés du cervier et chez les bêtes c'est rare! Dans *ses abitudes, il secrète des fils qu'il embrasse* le complaisamment autour des animaux qui l'offusquent; mais il est si vaniteux qu'il n'attend jamais de les avoir empêtrés. Il se met aussi à aboyer sur eux. Naturellement ils font mine de foncer dessus; il n'en faut pas davantage pour mettre la *rale bête* en déroute. Très indiscret, très habile, se mêle de préférence de ce qui ne le regarde pas au lieu de remplir convenablement les fonctions que la nature lui a départies. Pour trouver des charognes comme du temps où il était chacal il recherche la société des animaux qui puent comme lui et qui n'ont pas les moyens d'être regardants sur leurs relations; Ainsi l'*encornet*, bouc des océans glaciaux, a vraiment trouvé en lui un sauveur, un frère, un allié, un défenseur et la pauvre bête en avait bien besoin.

L'ENCORNET

L'*encornet* n'a pas de nez de telle sorte que rien ne le gêne dans ses familiarités avec le bouc; il a d'affreuses pattes velues gluantes, poissantes; avec ça, il est collant, couard, hargneux, et qu'en malice; Quoique son espèce manque totalement de noblesse il arbore à tout propos des fiertés de mauvais aloi, prétendant incarner toutes les grandeurs déchues. Pour le prouver, il exhibe son nombril qu'il prend pour une couronne, en déifiant les autres d'en montrer autant. Il est persuadé que tout ce qu'il d'pire lui appartient et, après, ce n'est pas lui qui à les yeux plus gros que le ventre, mais rien n'égale les airs scandalisés et terribles qu'il prend si l'on a l'imprudence de lui parler de rendre ce qu'il a pris. Seulement au moment où vous croyez qu'il va donner le spectacle d'une belle défense, il tourne le dos, persuade à sa conjointe de cracher pour le salut commun, se fait un meuble bouclier de ses inénormables peits encornets tous crachants comme leur

mamau m is généralement tout cela se termine très bien, car minet, qui passe par là, va sans faire mine de rien, prévenir le bouc de venir à la maison. On lui offre une petite rasade, et son odeur suffit à écarter le danger.

Qu'arriverait-il si jamais le patriarche en était réduit à cracher lui-même? A en juger par la résistance désespérée qu'il fait, ça pourrait bien lui être funeste!

LE CHIEN

Le chien ne s'embête pas à rester dans niche; il va à la chasse, à la pêche en portant les paquets des patrons; Toujours affairé, tumultueux, brouillon, il vous fait de délicieuses scènes de jalouse quand on oublie son dévouement; il est familier à l'ex cés mais est-il un service qu'il ne rend pas, un mauvais désir qu'il ne sache deviner d'abord, combler ensuite? Comment un animal vicieux pourrait-il se passer d'un aussi polisson pourvoyeur? Avec cela, il sait se faire donner les restes tous les restes, et même la pitance des autres, sans pour cela jamais attraper d'indigestion. Les animaux honnêtes et moins débrouillards pincent les corvées et sont mal vus, carceux qui se sont habitués au chien écoutent tout jours ses boniments, et ses boniments ne peuvent pas avoir pour but de procurer aux autres ce qu'il peut se faire attribuer à lui-même.

Avez-vous jamais essayé de lui faire honneur? Entre deux bouchées s'il en a le temps il vous jette ces simples mots qui terminent bien son portrait: "Les autres, mais ce n'est pas la même chose!"

LE CHAT

Le chat Saint-Pierrais s'insinue partout sur quelle fenêtre n'avez vous pas vu sa soyeuse fourrure? Bien pelotonné et semblant dormir, au moins d'un œil il semble faire tout au monde, excepté vous écouter. Il vous regarde et vous fascine, puis semble gentiment s'intéresser à vos affaires, puis s'en aller sans la moindre arrière-pensée; le chat n'est-il pas le familier de la maison? Detout temps il a tout su, tout vu, et son regard a toujours été incontesté. Comment résister au charme de ses yeux langoureux, à son ronron voluptueux! Croirait-on qu'un animal si distingué soit l'ami dévoué de l'*encornet*, qu'il renseigne le bouc et tourmente le hammeton sans avoir l'air d'y toucher? Mystérieux trait d'union, serait-il au fond de leurs intrigues. Un chat... est un chat minet serait-il un fripon?

TANT VAUT LE CHEF TANT VAUT LA COLONIE

Les lignes qui suivent et que nous empruntons à un article paru dans la "Revue de la Bourse et de la Banque", pourraient être dédiées aux Antonetti, D'Idelot, Longue & Cie, pour leur servir de ligne de conduite et leur indiquer leurs devoirs de Chefs de Colonie.

Il arrive que des hommes mis à la tête de colonies suppléent, par leur expérience et leur prévoyance, à ce que les conceptions de l'esprit national et les règlements ont, à l'heure actuelle, d'insuffisance. Considérants des besoins des possessions confiées à leurs soins, pourvus de l'autorité qui permet à la fois d'appliquer leur politique, de régler aux entraînements, de ne pas succomber aux critiques prématuroes, ils agissent comme si, déjà, les traditions leur dictaient les mesures nécessaires au bien de leur colonie. Et, parce qu'ils n'attendent pas passivement des directions qui tarderaient à venir, les régions qu'ils administrent se civilisent rapidement se transformant à vue d'œil s'ouvrent sans tarder

aux entreprises qu'aspirent légitimement à créer les hommes de bonne volonté.

Parmi les gouverneurs généraux et gouverneurs qui se sont succédés depuis moins d'un quart de siècle à la tête des différentes parties de notre empire colonial, nous pourrions citer quelques-uns, trop peu nombreux, auxquels l'Indo-Chine comme Madagascar ou l'Afrique Occidentale sont redébables des progrès plus ou moins considérables qui ont été accomplis. Ces fonctionnaires ont eu en même temps à organiser, pacifier, civiliser et, ce qui est particulièrement remarquable, créer le cédit des possessions placées sous leurs ordres de telle sorte qu'en y a pu, à grand renfort d'argent, installer un outillage public sérieux et multiplier avec bonheur les initiatives industrielles et commerciales.

Il n'est d'ailleurs pas besoin de remonter dans l'histoire, même toute récente, de la colonisation française, pour trouver de ces exemples dignes d'éloges. C'est ainsi que l'opinion a eu fréquemment à s'occuper, depuis moins de dix-huit mois, d'une colonie africaine dont la transformation fut prestigieusement rapide et qui, hier quasi inconnue, commence à attirer vers elle des efforts aussi importants que répétés. Lorsque dans plusieurs années, on jettera, à propos de cette colonie, un regard en arrière, on sera moins surpris du certain et magnifique essor qui aura été le siège de l'extraordinaire progression de son développement du jour où elle eut réellement un chef. C'est que ce dernier, clairvoyant autant qu'énergique, eut la pleine conscience de son devoir, n'hésita pas pour l'accomplir à affronter les responsabilités qu'encourt aujourd'hui tout homme d'action, appliqua son esprit à réaliser des solutions pratiques et à suivre les impulsions du bon sens. *Plus déstres que résultat que de sa tranquillité personnelle*, sachant vouloir et sachant surtout ce qu'il voulait, il stimula vigoureusement les énergies latentes dont l'inutilisation avait causé une léthargie de plus de quinze ans et empêchait plutôt notre pays de jouir de cette terre richement dotée, mais inaccessible. *L'intérêt personnel que tout homme cesse, que tout bon citoyen devrait trouver dans l'ouverture des contrées nouvelles aux entreprises métropolitaines*, ne suffit malheureusement pas pour qu'un tel exemple soit général, pour que toutes nos colonies soient aussi bien administrées. *Un comode laissez-aller est trop souvent substitué à l'initiative créatrice qui ne va pas, il est vrai, sans quelque peine. Heureux encore quand on n'a point à déployer de coupables négligences*. Dans tous les cas, c'est un tort considérable fait à la colonisation et, par suite, les intérêts privés se trouvent lésés; il y a ainsi, pour la nation, du manque à gagner dont elle devrait équitablement demander compte à ceux qui, moyennant d'appréciables rétributions, ont accepté d'aller au loin travailler pour sa grandeur en même temps que pour leur propre fortune.

On doit donc se dire que le tout n'est pas d'avoir, en matière coloniale, particulièrement, une abondante réglementation, si bien inspirée qu'elle soit. Ce qu'il faut, ce sont des hommes, des caractères trempés, soucieux en première ligne de faire œuvre utile quand ils devraient leur en coûter du labeur et quelques tracas. L'importance donnée depuis peu d'années aux questions coloniales amènera sans doute de plus en plus les dirigeants de nos possessions à concevoir sans cesse davantage leur rôle comme une sorte d'apostolat dont la France entière tirera un jour un bénéfice moral et matériel, quand bien même ce dernier n'apparaîtrait pas très rapidement. Mais c'est aussi au gouvernement métropolitain à savoir choisir ceux à qui il fait confiance et laisser le soin, dans une grande indépendance, de préparer l'avenir en sachant utiliser le présent.

H. J.

A Travers le Monde L'IMPÔT SUR LES CÉLIBATAIRES

C'est fait: l'impôt sur les célibataires est voté. Le parlement l'a adopté à une forte majorité et il va être perçu dès l'année prochaine.

Rassurez-vous il ne s'agit pas de la France. L'Etat qui vient de prendre cette initiative n'est pas un des plus grands d'Europe — il n'a que 316 kilomètres carrés, et un des plus peuplés, — il ne compte que soixante dix mille habitants. En revanche, c'est certainement un des plus rapides à prendre une décision pratique. Tandis que la France, l'Allemagne, l'Angleterre, gémissent sur la diminution de la natalité, sur les causes qui rendent les mariages plus rares et plus tardifs, se demandent quelles mesures on pourrait inventer pour remédier à tous ces maux, et, en somme, ne font rien. Il est un pays qui agit: la principauté de Reuss (branche aînée); car c'est elle qui vient de prendre l'énergique décision d'imposer les célibataires.

Peut-être cette charmante petite principauté doit-elle la rapidité avec laquelle les réformes s'y accomplissent au petit nombre des membres de son Parlement. Il n'y sont en effet, que douze — on n'a même pas le treizième par dessus le marché.

Sept d'entre eux se sont prononcés pour l'impôt, cinq contre. Il a donc été décidé qu'à partir du premier janvier prochain les célibataires des deux sexes de la principauté de Reuss (branche aînée) qui aurait dépassé l'âge de 30 ans sans convoler en justes noces, et posséderait un revenu de 3.700 à 7.500 fr. payeraient 50% de plus d'impôt sur le revenu; ceux qui auraient un revenu dépassant 7.500 francs seraient frappés d'une augmentation de 100% de l'impôt sur le revenu.

A première vue il semble très injuste de faire payer également vieilles filles et vieux garçons; on admet assez généralement que dans notre société actuelle la principale cause du célibat pour le sexe faible est l'absentation des prétendants, c'est-à-dire que ce célibat est en somme involontaire. On admet au contraire un peu légèrement peut-être, que les hommes ne se marient pas parce qu'ils ne le veulent pas.

Mais remarquons que les gouvernements de la principauté de Reuss (vieille branche — cette adjonction n'est pas une familiarité déplacée, mais une précision nécessaire pour distinguer la principauté d'une autre voisine: Reuss branche cadette) ne frappent d'un impôt que les célibataires jouissant d'un revenu déjà assez élevé pour permettre de faire face aux charges qu'impose la vie de famille. Une jeune fille possédant de 4 à 7.000 francs de rentes trouve assez aisément à se marier en général si elle veut

On pourrait à propos de cette innovation dans la législation sociale, réécrire toutes les critiques faites au principe de cet impôt. Mais il est plus sage puisque voici précisément une expérience qui est instituée d'en attendre les résultats et de voir quelle influence aura le nouvel impôt sur les mariages et l'accroissement de population dans la principauté de Iteus (branche aînée).

Les yeux des statisticiens, des économistes, des sociologues du monde entier, vont être tournés sur ce petit Etat de l'Empire allemand; espérons qu'ils ne seront pas trop indiscrets et ne pousseront pas trop avant leurs investigations dans la vie privée et les replis du cœur des citoyens de Reuss (branche aînée toujours).

J. ARREN.

Service Postal

Le sort en est jeté. Nous aurons peut-être, un Service Postal anglais à partir de 1912.



Longue, Gloane et consorts exultent. A force d'intrigues, au prix du sacrifice de leur amour propre de français, ces anti-patriotes, ces anti-coloniaux, auront réussi à chasser de St-Pierre le pavillon français qui depuis 20 ans flotte à la poupe du vapeur postal.

Notre but n'est pas uniquement de faire ici du sentiment, mais nous tenons à souligner la conduite de tous ces bons français qui sablent le champagne lorsque la France reçoit une humiliation.

Nous allons maintenant examiner avec toute l'impartialité possible, s'il y a avantage pour la Colonie à avoir un service postal anglais, même à 80.000 francs de subvention annuelle.

Inclinons nous devant les chiffres

Le budget local profitera d'une diminution de dépenses de 20.000 francs par an. Mais, quel bénéfice en retireront les contribuables? Aucun, soyez en sûrs, amis lecteurs, aucun.

Vous pouvez être assuré qu'aucune marchandise ne sera dégréeve d'un seul centime. Que fera-t-on de l'argent? C'est bien simple, on fera venir un ou deux fonctionnaires, on augmentera certains employés et s'il reste quelques milliers de francs, vite on les placera à la Caisse de Réserve, où ils risquent de s'éterniser sans profit.

Si encore cette somme était mise annuellement à la disposition de la Municipalité à titre de subvention, nous savons que nos édiles en feraient bon usage, nous les avons vus à l'œuvre. Nous verrions sous peu, nos rues bien arrangées, nos conduites d'eau en bon état, la canalisation des eaux de la montagne assurée. Mais ne nous faisons pas d'illusions.

Donc de ce côté aucun profit pour la population.

Il y a 20 ans les mêmes personnes qui, aujourd'hui sont heureuses de voir le service postal aux mains des Anglais disaient: Nous ne voulons pas d'étrangers, il faut un vapeur postal français à n'importe quel prix. Elles faisaient valoir avec raison la question du transport des mornes sèches au Canada, aux Etats Unis qui, on le sait, à cause de la prime, ne peuvent naviguer que sous pavillon national, et qu'il est impossible, surtout en hiver, d'expédier aussi commodément que sur le vapeur français.

Il paraît qu'aujourd'hui ces considérations ont changé. Nous avouons que nous ne comprenons pas, ou plutôt nous comprenons au contraire fort bien que, désormais les difficultés vont être grandes pour expédier les mornes sèches et le résultat de ce coup de maître, sera qu'inautrement le prix de la mordue sèche des petits pêcheurs diminuera.

Nous défiions Longue, Gloane et consorts de nous démentir.

Le vapeur postal français approvisionne pour ainsi dire la colonie de charbon. Que ce soit en Mai, saison des glaces, ou en Novembre et Décembre, saison des tempêtes, le prix du charbon n'a pas souvent dépassé 2 fr l'hectolitre.

Quand le vapeur postal français ne sera plus là, il faudra bien que la population ait du charbon.

Le vapeur anglais ne pourra en apporter et il faudra avoir recours aux voiliers.

Or les voiliers, en Mai et surtout en Novembre et Décembre sont payer le fret cher et, malgré l'exonération des droits de navigation pour les bateaux portant uniquement du charbon, nous sommes persuadés que la plupart du temps il sera vendu à 2 fr. 25 l'hectolitre.

La population en souffrira, elle devra cette hausse aux menées astucieuses de son Président de la Chambre de Commerce, appuyées par Longue, le sans

atrie.

Forcé n'est, il n'y aura plus de courrier intermédiaire, par conséquent les moyens d'écrire, la facilité de recevoir des lettres, la commodité des déacements et de la réception de nos marchandises, seront diminués. Nous allons à rebours du progrès tout simplement.

L'équipage du vapeur postal actuel est en partie composé d'habitants du pays. Pendant la saison hivernale, nombreux sont ceux qui sollicitent et obtiennent à l'ordre des postes de matelots, soutiers, chauffeurs, garçons etc. Or, tous ces gens font du commerce avec leur solde, font valoir le pays; le vapeur lui-même se fournit de bien des choses à St-Pierre.

En sera-t-il ainsi quand nous aurons un vapeur anglais? Non assurément! Donc perte encore de ce côté pour notre pauvre colonie si éprouvée.

En résumé, pour 20.000 francs d'économies, plus apparentes que réelles, nous l'avons prouvé, l'Administrateur, le Président de la Chambre de Commerce d'une colonie française et leurs créatures, auront contribué à arrêter l'essor du Commerce; ils auront été la cause que le prix de la morue diminuera, que le charbon sera plus cher et que les facilités de communication seront moindres que sous l'ancien service Postal.

Ils ne rougiront pas de voir disparaître de nos eaux le pavillon français.

Les anglais, surtout ceux de Terre-Neuve vont bien rire de cette révolte en faveur des gorges chaudes. Ils iront avec raison que ce n'est pas eux qui auraient sollicité la concurrence étrangère par la soumission du service postal sur un point quelconque de leur territoire.

Nous savons bien ce que tous les amis nous répondront: Pourquoi n'y a-t-il qu'une personne à offrir un vapeur français?

Mais tout simplement parce qu', aux conditions du Cahier des Charges il n'y a que de l'argent à perdre.

Mais alors, pourquoi les anglais ont ils soumissionné. Pourquoi! mais parce qu'ils l'ont bien voulu. Cela ne prouve nullement qu'ils y gagneront de l'argent.

Nous avons terminé. A dessein nous avons écarté de cette critique toutes allusions personnelles; nous avons aimé loyalement les choses comme elles doivent l'être et nous conclurons ainsi.

St-Pierre est appelé à souffrir de la disparition du Service postal français, son commerce, son industrie s'en ressentiront sans aucun doute, c'est ce qui nous préoccupe à juste titre etc'est pour quoi nous avons jeté ce cri d'alarme.

Prenez garde, à force de maltraiter ce pauvre pays, vous finirez, comme à la bête trop chargée, par lui casser les reins et alors nos jaloux voisins auront beau jeu pour apparaître, en apparence comme des Terre-Neuve sauveteurs, en réalité comme de rapaces, léopards, pour s'emparer du dernier vestige de nos immenses possessions d'Amérique que notre incapacité et notre incurie leur auront livré en pâture.

A LA JUSTICE

Le 16 septembre dernier, la Vigie annonçait l'arrestation du matelot Serrandour Julien Marie, de la Gtte Albert sous l'inculpation de vol et baraterie.

Serrandour avait voulu couler l'Albert et volé les fanaux appartenant à cette goélette.

A l'instruction, le cas de baraterie n'a pu être prouvé mais, en ce qui concerne le vol, tout l'Équipage a affirmé, et Serrandour lui-même a reconnu avoir vendu les fanaux au second du navire "Jacques Marcel".

Il donne comme excuse qu'il croyait que les fanaux appartenient à lui.

Ceci demande une explication. En M: l'équipage de l'Albert va celui de la g:le Anglaise Maple-leaf.

Lors du sauvetage les fanaux purent être relevés et le capitaine anglais les donna au capitaine de l'Albert.

Depuis, ils étaient au Service du bord.

On se demande donc quel droit Serrandour pouvait avoir sur ces objets.

Il paraît cependant que l'excuse de Serrandour a été prise en considération puisqu'il vient de profiter d'une ordonnance de non lieu.

Nous ne voulons pas critiquer les décisions de la justice, cependant nous ne pouvons nous empêcher de trouver étrange la mise en liberté de Serrandour.

Nous déplorons la faiblesse des juges car enfin; oui ou non Serrandour s'est il empêtré des fanaux qui ne lui appartenient pas etles a-t-il vendus?

Cela ne fait aucun doute et il devait, selon nous, être poursuivi devant la cour d'Assises.

En ce qui concerne le cas de baraterie nous estimons qu'on n'a pas suffisamment tenu compte des déclarations de l'équipage de l'Albert.

Il existe en effet de fortes présomptions contre Serrandour au sujet de la perte des navires Galilée et Pacifique, tous deux disparus dans des circonstances très étranges.

Serrandour s'est vanté d'avoir coulé ces deux navires. Nous voulons bien admettre à part d'exagération qu'il peut avoir dans cette déclaration, car il semble hors nature qu'un individu s'accuse d'un crime quand il est innocent.

Il y a environ 35 ans, le marin Recourré qui avait assassiné trois autres marins, ne fut arrêté que sur ses propres déclarations.

Traduit devant les assises à Saint-Pie pour cet ignoble gredin fut confondu et condamné à mort.

La mise en liberté de Serrandour nous semble extraordinaire. Cet homme est dangereux, nous mettons les capitaines et armateurs en garde contre lui, et nous espérons que personne ne voudra courir les risques d'engager un marin sur qui plane de pareils soupçons.

Passagers Arrivés

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

le 14 et 20 Décembre 1911

Messieurs: Nouvel Alexandre, Doilo F. Ollivier Auguste, Gautier Michel, Boissel A, Rio Joseph, Autin Alfred, Rio Jules, Quépart V, Jaccachoury E, Jaccachoury Louis, Ollivier Emile.

Mesdames: Turck, Nouvel.

Mademoiselle: Turck.

Passagers Partis

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

le 17 Décembre 1911

Messieurs: Flemming Michel, Donald W. Briand Léoni, Bélier Jean, Pouga et Julien, Robert François, Riggs Frédéric, Bourgeois Edouard.

SALLE DU MIDI

31 DÉCEMBRE 1911

Réprésentation Théâtrale LIPPE

REGGIE

GRAND OPÉRA EN 4 ACTES

tiré du drame de V. Hugo

Musique de VERDI

I Acte — PALAIS DU DUC — Mois de novembre
II Acte — ROUTE DÉSERTE —aison de
Rigoletto — Enlèvement de Gilda
III Acte — AU PALAIS — Rigoletto re-
trouve sa fille.
IV Acte — L'ASSASSINAT — Sur les
bords du Mincio — l'ambage
du brigand Spalanzani.

Pré des Places

Place réservée	5fr
Premières	4fr. 75
Secondes	1fr. 75
Troisièmes	0fr. 75

UNE JOLIE CHANSON

Le plus grand succès du Chansonnier Francis MANOEL de La pie qui chante est;

ETERNELLE BERCEUSE

Cette Chanson a été enregistrée au phonographe Pathé.

Tout acheteur de cette chanson recevra gracieusement un splendide album, grand format contenant DIX des plus belles chansons: Jane et chant de Paul DELMET.

Pour recevoir la chanson à piano et chant et l'Adium, il suffit d'envoyer un mandat-poste de 1fr. 75 à M. PITTAULT, Editeur 5, rue de la Banque, PARIS, qui fera l'envoi par retour du courrier.

La dernière Valse à la mode était jolie! Mais!

ILLUSION

Valse pour piano de Jean MAZOT est bien plus jolie encore.

Tout acheteur de cette valse recevra gracieusement un splendide album grand format de Louis CANNE contenant: La Marche Lorraine, La Czarine, Le Père la Victoire, La Berceuse de Hans, Le joueur de Flûte La Danse des Eventails, Menuet Rose, Marche Tartare.

Pour recevoir la Valse et l'Album il suffit d'envoyer un mandat-poste de 2 francs à M. PITTAULT, Editeur, 5, Rue de la Banque, Paris, qui fera l'envoi par retour du courrier.

BONNE OCCASION

A Vendre

Une maison avec jardin, rue de la Boulangerie.

S'adresser chez M. Joseph Pinson

LA VIGIE — Le gérant, W. Lefèvre